

Communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais, dûment convoqué en date du dix avril, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Madame CATHY HOAREAU, Présidente.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Aurélie BARTCZAK, Sandrine BARTHE MICALLEF, Martine BORDENAVE, Annabelle CAMOU, Laurence COQUILLAT, Monique COURBIERES, Karine DE BOISSIEU, Corinne DEQUIVRE, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Emilie FREYCHE, Garance GREBEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Audrey NOGUES, Viviane PAUBERT, Marie ROUGANIOU, Sylvie SOUM, Danielle TENSA, Marilyne TORRES, Marie-Claire TROUCHE, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs Mathieu BERARD, Alain BERNIERE, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Jean-Michel BOUCHEZ, Pierre-Yves CAILLAT, Olivier CARTE, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Alain DURAND, Patrick FERNANDEZ, Gabriel GACH, Philippe GAZZERA, Julien GODEFROY, Régis GRANGE, Richard HALUPNIZCAK, René MARCHAND, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Philippe ROBIN, Patrice SCAPIN, Sébastien VINCINI ;

ABSENTS AVEC PROCURATION : Marie-Christine FOURNIÉ a donné procuration à Olivier CARTE, Myriam PAULIGNAN à Hélène JOACHIM ;

ABSENTS : Stéphane LABIT, Serge MARQUIER, Éric OLIVEIRA, René PACHER.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres :

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
53	52	47	49

Sandrine BARTHE MICALLEF est nommée secrétaire de séance.

Madame la Présidente commence avec le point d'information relatif aux indemnités perçues par les élus en 2025. L'état récapitulatif est distribué à tous les élus.

Madame la Présidente présente ensuite le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

Question d'Olivier CARTE à propos de la Dotation de Solidarité Communautaire : « Il me semble qu'on avait décidé que la réduction de 50 % de la DSC était sur quatre ans, vous prorogez donc d'un an ? »

Cathy HOAREAU : « Je propose effectivement de proroger ce dispositif sur un an, de manière à pouvoir assurer la fin des travaux du centre aquatique sereinement, et notamment ce qui est lié à la garantie dommage-ouvrage qui se monte à 250 000 €, un montant très important qu'il faut pouvoir prendre en compte »

Question de Marie-Claire TROUCHE à propos de la DSC : « Est-ce qu'on pourrait avoir le détail des critères entrant dans le calcul de la DSC ? »

Cathy HOAREAU : « Le détail sera présenté lorsqu'on votera les montants de DSC au prochain conseil communautaire. Là c'est une présentation générale. Pour les communes qui souhaiteraient avoir plus de détails sur le calcul de la DSC, je vous invite à vous adresser au service finances de la communauté de communes qui peut exactement, commune par commune, expliquer le calcul et vous donner les différents éléments. Mais on les reprendra dans la délibération. »

Question de Mathieu BERARD : « C'est quoi les atténuations de produits ? »

Cathy HOAREAU : « Ce sont les amortissements globalement. C'est tout un ensemble qu'on détaillera dans le cadre du budget. »

Question de Patrice SCAPIN sur les réalisations 2025 : « Sur les investissements où on a réalisé que 25 - 26 % de ce qui était prévu, c'est uniquement dû au centre aquatique ou il y a autre chose ? »

Cathy HOAREAU : « La question est intéressante car le budget est issu d'une prospective financière. Nous aurons d'ailleurs en septembre l'occasion de présenter une prospective financière pour la suite du mandat. Celle-ci faisait en sorte de mettre de côté ce qu'il fallait pour réaliser l'investissement. Donc effectivement sur l'année 2025, nous avons mis beaucoup de dépenses du centre aquatique ainsi qu'un certain nombre d'autres dépenses liées au PPI qui n'ont pas été réalisées, ce qui nous permet d'être assez tranquille pour le financement. Sur ce budget d'investissement, c'est une stratégie pour préparer en amont nos investissements. Nous l'avons fait notamment en empruntant, dès le début du mandat, les fonds nécessaires pour le centre aquatique, de façon à être ensuite plus tranquille sur les questions de trésorerie.

Patrice SCAPIN : « C'est sur les recettes, pas les dépenses ? »

Cathy HOAREAU : « C'est une stratégie globale recettes et dépenses. On avait prévu une grosse partie des dépenses du centre aquatique sur 2025, qui n'ont pas été réalisées, puisqu'on a fait 1,6 million environ sur les plus de 10 millions prévus. Dans le PPI nous préparons un certain nombre d'investissements importants comme le nouvel ALSH et l'aménagement de la zone d'activité du Vernet notamment. »

Question de Richard HALUPNICZAK : « Combien de places y-a-t-il sur l'aire de grands passages ? »

Cathy HOAREAU : « C'est une aire prévue pour accueillir 200 caravanes. Mais cela n'a rien à voir avec l'aire d'accueil où il faut des locaux, des sanitaires individuels, une imperméabilisation complète des surfaces et où le cadre réglementaire est très strict et conduit à des coûts importants. L'aire de grands passages est un dispositif plus simple puisqu'on est sur des accueils temporaires de l'ordre de 2 à 3 semaines qui se concentrent sur certaines périodes de l'année, chez nous généralement entre les fêtes de Pâques et le 15 août. Il n'y aura pas d'occupation permanente de cette aire. »

Remarque de Richard HALUPNICZAK : « Pour les nouveaux élus, il faudrait préciser où se situe cette aire de grands passages. »

Cathy HOAREAU : « Elle se situe sur la commune de Miremont, derrière le centre de collecte des déchets. C'est un site qui a été décidé en concertation avec les représentants des gens du voyage et nous sommes accompagnés par le syndicat MANEO. Une partie de ce terrain est impacté par une ligne à haute tension mais il est prévu d'éviter cette zone, c'est la raison pour laquelle on a besoin d'un espace un peu plus important que ce qui était normalement prévu. »

Question de Patrice SCAPIN sur la petite aire d'accueil des gens du voyage : « Est-ce que ce sont les gens actuellement installés en face du lycée qui sont prédestinés pour y aller ? »

Cathy HOAREAU : « Pas forcément, car ils sont plutôt en attente d'un logement fixe, certains ont déjà été réorientés. Cette aire n'est pas non plus pour un accueil permanent, l'accueil doit être interrompu par moment. Ce n'est pas une aire pour accueillir les gens du voyage sédentaires mais plutôt les semi-sédentaires, qui se localisent à un endroit un moment puis partent ailleurs. »

Question de Patrice SCAPIN : « Quelle est sa localisation ? »

Cathy HOAREAU : « Elle se situe dans la zone d'activité Lavigne, sur des terrains qui ont été achetés derrière la coopérative. »

Question de Patrice SCAPIN sur le budget collecte et valorisation des déchets : « Au niveau des investissements, il était prévu au BP 1,5 million, mais il n'y a eu que 700 000 € de réalisés. Comme s'explique la différence ? »

Cathy HOAREAU : « C'est essentiellement lié au retard pris sur tout ce qui concerne la déchèterie d'Auterive car il y a eu des problématiques complexes à mettre en œuvre, notamment sur l'avancement de la plateforme des déchets verts au regard des contraintes réglementaires. »

Question de Marie-Claire TROUCHE sur les charges de personnel du budget collecte et valorisation des déchets : « Il a été dit qu'elles sont restées équivalentes, mais l'augmentation est de 8 %. »

Cathy HOAREAU : « Intégrant le glissement vieillesse technicité (GCT) et les évolutions des charges CNRACL. Il n'y a pas eu de recrutements, c'est une augmentation des charges qui ne dépend pas de nous. »

Sébastien VINCINI : « Il y a effectivement le GVT, c'est à dire l'évolution de carrière, ce sont des choses qui évoluent mécaniquement dans la carrière des fonctionnaires, comme partout. Il y a aussi la nouvelle fiscalité que paient les collectivités. Aujourd'hui, on paie davantage les cotisations retraite des agents publics, ce sont les cotisations CNRACL, et c'est considérable car ça fait rapidement une augmentation de 4 ou 5 points, là où on n'a rien changé. C'est une charge salariale supplémentaire conséquente pour les collectivités depuis 2 ans, sur les deux derniers budgets. »

Cathy HOAREAU : « Depuis maintenant deux ans, l'Etat a décidé que les collectivités devaient abonder plus pour les caisses de retraite CNRACL, par tranches. Les collectivités ont donc subi une augmentation du taux de cotisation sur laquelle elles n'ont aucune latitude. Mécaniquement, chaque année, nous sommes entre 2 et 3 % d'augmentation simplement à cause de l'évolution des agents, sans parler des promotions, des avancements d'échelon naturels sans que la collectivité ait une volonté quelconque. A cela, sont donc venues se rajouter ces augmentations de CNRACL mais aussi tout ce qui, dans ce budget particulièrement, va toucher les petits salaires. Au service collecte, il y a beaucoup d'agents catégories C qui peuvent être impactés par toutes les revalorisations salariales. C'est ce qui fait qu'au total on est à 7,90 % d'augmentation. »

2026-35

Rapport d'orientation budgétaire 2026 – Budget général, Budgets Annexes Collecte et Valorisation des déchets, Office de
Tourisme Intercommunal, Eris et ATHENA

Madame la Présidente rappelle que le rapport d'orientation budgétaire, encadré par la loi NOTRe du 07 août 2015, doit porter sur les orientations générales des budgets ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de l'EPCI, dans un délai de deux mois précédant le vote des budgets primitifs.

La loi prévoit également qu'une délibération spécifique doit prendre acte du débat.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le rapport d'orientation budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la communauté de communes a été établi pour servir de support au débat.

Après présentation du contenu de ce rapport et débat qui s'en est suivi, le conseil communautaire

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour le Budget Général, le Budget Annexe Collecte et Valorisation des déchets Office de Tourisme Intercommunal, le Budget Annexe ZAE Lotissement ERIS et le Budget Annexe ZAC Lotissement ATHENA,

PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,
APPROUVE le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 annexé à la présente délibération.

La séance est levée à 19h50

La Présidente
Cathy HOAREAU

A stylized blue ink signature consisting of several overlapping loops and a vertical line.

La secrétaire de séance
Sandrine BARTHE MICALLEF

A blue ink signature that appears to read 'Zantha' in a cursive script.